

Numéro dans le SI local :	0109
Référence GESUP :	0109
Corps :	Maître de conférences
Article :	26-I-1
Chaire :	Non
Section 1 :	70-Sciences de l'éducation
Section 2 :	
Section 3 :	
Profil :	Enseignement dans plusieurs domaines : Education, Education à la santé, STAPS, Partenariats. Recherche :Sciences de l Education au sein du laboratoire ACTé.
Job profile :	Expert in the field of health education, the person will be asked to teach in different graduate courses. He/She will also carry out action research in the ACTe laboratory.
Research fields EURAXESS :	Educational sciences Other
Implantation du poste :	0632035V - UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
Localisation :	CHAMALIERES
Code postal de la localisation :	63400
Etat du poste :	Vacant
Adresse d'envoi du dossier :	49, BD FRANCOIS-MITERRAND CS 60032 63001 - CLERMONT FERRAND CEDEX 1
Contact administratif : N° de téléphone : N° de Fax : Email :	CAROLE LECAMUS COORDONNATRICE SERVICE RECRUTEMENT 04.73.40.63.28 04 73 17 73 91 04.73.17.72.01 recrutement-enseignant.drh@uca.fr
Date de prise de fonction :	01/09/2017
Mots-clés :	formation d'adultes ; éducation ;
Profil enseignement : Composante ou UFR : Référence UFR :	ESPE Clermont-Auvergne
Profil recherche : Laboratoire 1 : Dossier Papier Dossier numérique physique (CD, DVD, clé USB) Dossier transmis par courrier électronique Application spécifique	EA4281 (200815518M) - Activité, Connaissance, Transmission, Education (EA 4281) OUI NON NON e-mail gestionnaire NON URL application

Poste ouvert également aux personnes 'Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi' mentionnées à l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat (situations de handicap).

Le profil détaillé se trouve en page 2 et suivantes

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PROFIL ENSEIGNEMENT DETAILLE :

La personne recrutée participera aux enseignements dans les formations suivantes :

- Licence professionnelle « métiers de la santé : prévention et éducation » ;
- Master Sciences de l'Éducation, parcours Scolarisation et Besoins Éducatifs particuliers ;
- Master Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation, Mention 2, parcours Éducation physique et sportive ;
- Autres diplômes de la structure ;
- Formation continue des personnels.

Elle enseignera principalement dans les domaines de l'éducation à la santé, du partenariat, et de l'Éducation Physique et Sportive.

Elle sera susceptible de réaliser des enseignements en relation avec l'éducation à la santé, le montage de projets en santé, l'impulsion de dynamiques collectives de travail (partenariats) ainsi que la valorisation des compétences au cours de la formation via e-portfolio.

Elle devra encadrer des mémoires de master et de licence. De même, des responsabilités au sein des diplômes pourront lui être confiées. Enfin, une très bonne connaissance de l'enseignement à distance sera requise. Les activités d'enseignement comporteront donc un volet conséquent d'ingénierie et de coordination pédagogique.

Département d'enseignement : Pédagogie

Lieu d'exercice : Chamalières

Equipe pédagogique : Pédagogie

Nom directeur du département : Évald Maillet

☎ Directeur département : 04.73.31.72.72

✉ directeur département : evald.maillet@univ-bpclermont.fr

URL département :

PROFIL RECHERCHE DETAILLÉ

Le maître de conférences recruté conduira ses travaux de recherche au sein du laboratoire ACTÉ.

Ses activités de recherche devront s'inscrire prioritairement dans l'axe thématique 2 "Dynamique des interactions asymétriques".

Il est également attendu que les travaux de recherche de ce maître de conférences contribuent aux synergies entre les axes thématiques 2 et 4 de l'unité de recherche ACTÉ.

Pour ce faire, deux thématiques sont identifiées comme prioritaires :

- la conception d'outils et dynamiques collectives ;
- l'analyse des interactions asymétriques à des fins de modélisation et d'intervention.

Il est également attendu que le maître de conférences s'implique dans la vie scientifique du laboratoire en prenant des responsabilités à moyen terme.

Nom du laboratoire : Laboratoire Activité, Connaissance, Transmission et Éducation (EA 4281)

Lieu d'exercice : Chamalières

Nom directeur du laboratoire : Géraldine Rix

☎ Directeur du laboratoire : 04 73 31 87 69

✉ directeur du laboratoire : Geraldine.RIX@univ-bpclermont.fr

Descriptif du laboratoire :

Le laboratoire ACTÉ est composé d'enseignants chercheurs issus de plusieurs champs disciplinaires : sciences de l'éducation, psychologie sociale, psycholinguistique, didactiques des disciplines, didactique professionnelle, santé publique, ergonomie, STAPS, anthropologie.

Le laboratoire ACTÉ développe des recherches/interventions ayant pour visée principale la transformation des pratiques professionnelles dans l'enseignement, le domaine des pratiques corporelles et plus ponctuellement dans le monde de l'entreprise. L'étude empirique de l'activité professionnelle en situation constitue le dénominateur commun de ses problématiques scientifiques. À partir de cadres théoriques complémentaires, les chercheurs accordent une part importante à la subjectivité des acteurs étudiés tout en prenant en compte la contextualisation de leur activité. Ils s'intéressent particulièrement aux savoir-faire, aux gestes professionnels et aux connaissances pratiques se construisant au cours de l'activité effective des acteurs.

CONSIGNES CONCERNANT LES MODALITES DE CANDIDATURE

1) Enregistrement des candidatures

Les candidatures doivent **impérativement** être enregistrées sur l'application ministérielle web GALAXIE :

<https://galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/antares/can/astree/index.jsp>

2) Modalités d'envoi du dossier et date limite d'envoi

Les candidats doivent envoyer **par voie postale** leur dossier sur **support papier** uniquement en **3 exemplaires** identiques **jusqu'au 30 mars 2017 minuit, cachet de la poste faisant foi** à l'adresse suivante :

Université Clermont Auvergne
Direction des Ressources Humaines
Pôle Développement des compétences
Service recrutement et mobilité
49, boulevard François Mitterrand
CS 60032
63001 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1

Tout dossier incomplet à la date de clôture des candidatures sera déclaré irrecevable. Tout dossier ou pièces manquantes au dossier transmis hors délais (30 mars 2017, cachet de la poste faisant foi) seront déclarés irrecevables.

Il est vivement recommandé au candidat d'anticiper l'envoi de ces documents (notamment pour les candidats qui envoient leur dossier de l'étranger).

3) Les pièces à fournir pour le dossier de candidature :

Conformément à l'arrêté du 13 février 2015 relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des maîtres de conférences et des professeurs des universités, le dossier (en 3 exemplaires identiques) doit être composé des pièces mentionnées ci-dessous, **à l'exclusion de toute autre pièce non prévue par les textes** (exemple : lettres de recommandation, etc...qui seront systématiquement enlevées du dossier) :

a) En ce qui concerne le recrutement des professeurs des universités (PR) et des Maîtres de Conférence (MCF) sur des postes publiés au titre de l'article l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

- 1 la déclaration de candidature (imprimée depuis Galaxie) datée et signée par le candidat ;
- 2 une copie d'une pièce d'identité avec photographie (recto/verso) ;
- 3 un curriculum vitae donnant une présentation analytique des travaux, ouvrages articles, réalisations et activités :
 - pour les candidats au concours de MCF : en mentionnant les travaux qui seront adressés en cas d'audition. Les candidats devront adresser les travaux mentionnés dans le curriculum vitae uniquement s'ils sont convoqués à une audition.
 - pour les candidats au concours de PR : en précisant ceux qui sont joints dans le CV et en joignant un exemplaire d'au moins un des travaux, ouvrages, articles et réalisations parmi ceux mentionnés dans le CV
- 4 une copie du ou des diplômes et des titres demandés :
 - au 1° du I de l'article 26 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de MCF
 - au 1° de l'article 46 du décret du 6 juin 1984 pour les candidats au concours de PR
- 5 une copie du rapport de soutenance du diplôme produit, le cas échéant (*rapport de soutenance de la thèse; le document devra être sur papier à entête de l'université et les noms des rapporteurs doivent être identifiables*).
- 6 Une enveloppe à votre adresse personnelle, affranchie au tarif en vigueur

Les documents administratifs en langue étrangère doivent être traduits en français.

b) En ce qui concerne une candidature de PR ou MCF au titre de la mutation ou du détachement, ou lorsque le poste est publié au titre d'un autre article que l'art. 26°1 ou l'art. 46°1 du décret du 6 juin 1984 :

En complément des pièces précédentes, **des pièces spécifiques doivent être jointes au dossier.**

Dans ce cas, le candidat est invité à prendre connaissance des dispositions particulières des arrêtés du 13 février 2015 relatifs aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours, respectivement pour les MCF et les PR.

Point d'attention : (art. 60 Loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'état) : **dans le cadre d'une demande de mutation ou de détachement au titre du rapprochement de conjoint, les candidats pacsés** doivent également établir la preuve qu'ils se soumettent à l'obligation d'imposition commune prévue par le code général des impôts :

- pour les pacs établis avant le 01 janvier de l'année civile en cours : avis d'imposition de l'année N-1 ;
- pour les pacs établis entre le 01 janvier et le 01 septembre de l'année civile en cours : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires.
- A défaut, l'acte de naissance du ou des enfants ou un certificat de grossesse pourra être produit.

4) Suivi dématérialisé du dossier de candidature :

Il appartient au candidat de **consulter régulièrement sur GALAXIE** l'état d'avancement de son dossier. Vous serez en particulier ainsi informé des pièces manquantes au dossier.

5) Informations complémentaires sur le recrutement :

Des informations plus complètes dont les profils des postes, les compositions des comités de sélection, les conditions d'audition par visioconférence sont disponibles sur le site WEB de l'Université Clermont Auvergne : www.uca.fr, onglet « Université » puis rubriques « Travailler à l'UCA » et « recrutement » : <http://www.uca.fr/universite/travailler-a-l-uca/recrutement/>

Comme précisé à l'article 9-2 du décret 84-431 modifié, et conformément à la délibération du conseil académique restreint, une mise en situation professionnelle n'est pas requise lors de l'audition des candidats pour le présent recrutement.